

Société botanique d'Occitanie

Carnets botaniques

Consignes aux auteurs

Version 9 – 1e novembre 2026

Note préalable : les termes de *taxonomie* et *taxinomie* sont tous deux acceptés ici et dans les articles proposés à la revue.

1. Généralités

La revue portée par la Société botanique d'Occitanie (SBOcc, **ISSN 2727-6287, LSID 20027545-1**), intitulée *Carnets botaniques*, est **électronique, gratuite** et **accessible à tous**. Elle traite de tous les travaux de **botanique** et des sciences qui lui sont associées comme la phytosociologie, l'écologie des populations et des communautés, la biogéographie ou la taxonomie. La revue publie des travaux originaux basés sur des données de terrain, mais également des synthèses bibliographiques, ainsi que des articles d'opinion. Elle est écrite en langue **française**. La diffusion des articles a lieu directement après leur acceptation.

La publication des articles est accessible aussi bien aux auteurs confirmés qu'aux débutants. Pour ces derniers, une aide sera proposée sur demande au comité éditorial.

1.1. Envoi et validation des articles

Les auteurs adresseront leur manuscrit par courriel à redaction@sbocc.fr. Chaque article proposé sera examiné par le **comité éditorial** qui décidera de sa publication dans l'intérêt de la revue, de son unité et de sa qualité scientifique. Les écrits ne doivent pas avoir été soumis ou publiés dans un autre journal. À ce jour, le comité éditorial se compose comme suit :

- Rédacteur en chef : Bruno de Foucault
- Rédacteurs associés : Olivier Argagnon
 Pierre Coulot
 Guillaume Fried
 Francis Kessler
 Eric Mosnier
 Guillaume Papuga
 Errol Vela.

Le comité éditorial contribuera bien évidemment aux relectures des articles proposés, mais des relecteurs externes seront aussi sollicités pour leur compétence selon le type et le thème de l'article. La revue accepte différents types d'article dont la relecture sera adaptée au contenu et réalisée de la manière suivante :

- **notes et contributions floristiques** : articles dédiés à l'inventaire de zones géographiques définies, le plus souvent à une échelle locale ou départementale ; la relecture est prise en charge par un spécialiste de la flore du territoire concerné ;
- **chorologie et taxonomie** : article dont l'objet est de préciser la répartition et/ou la nomenclature et la détermination d'une espèce ou d'un groupe d'espèces ; ces écrits portent sur une échelle régionale ou nationale, voire supranationale, afin de proposer une échelle spatiale cohérente avec le problème traité ; la relecture est produite par deux personnes dont au moins une est spécialiste du thème traité, et une membre du comité éditorial ;
- **écologie, phytosociologie** : comme ci-avant ;
- **flore du Monde** : cette section est plus ouverte et regroupe des écrits traitant notamment de comptes-rendus de voyage à l'étranger. La relecture est assurée par un spécialiste de la flore du territoire décrit.

D'autres contenus (opinion, etc.) peuvent également être ponctuellement publiés dans la revue. Pour cela une demande est à exprimer auprès du comité éditorial.

S'il le juge nécessaire, le comité éditorial demandera aux auteurs des corrections sur la forme et sur le fond. En conclusion des échanges avec ce dernier, les auteurs recevront une épreuve au format PDF qu'ils devront valider par retour de courriel avec leur accord pour publication. Après acceptation du manuscrit, le comité éditorial autorise les auteurs à publier l'article dans une archive ouverte à condition d'indiquer sa parution initiale sur le site de la SBOcc.

1.2. Objets et thématiques de la revue

La revue s'intéresse prioritairement à la botanique, mais est ouverte largement aux autres disciplines du règne végétal au sens large. Les groupes taxonomiques concernés sont ainsi les suivants :

- plantes vasculaires, objet premier de la revue,
- bryophytes,
- characées et plus largement les algues (phycophytes),
- lichens.

Les articles portant sur les champignons, lichens exclus, seront réservés à des revues dédiées, sauf éventuellement ceux qui porteraient sur les liens entre ceux-ci et les autres groupes cités.

Pour les algues et les lichens, le comité éditorial se garde la possibilité de refuser les articles, notamment dans le cas de sujets pointus qui trouveraient une meilleure place dans une revue spécialisée ad hoc.

Les thèmes abordés pourront porter sur :

- la connaissance, la chorologie ;
- la taxonomie (révision taxonomique, nouvelles combinaisons taxonomiques et nomenclaturales, typification, etc.) ;
- la phytosociologie ;
- l'écologie des populations et des communautés, les mécanismes adaptatifs ;
- l'analyse critique d'ouvrages (même anciens), les résumés de thèses et de mémoires, les synthèses bibliographiques ou l'étude d'herbier ;
- l'histoire sur les plantes et les botanistes (biographie, ethnobotanique, etc.) ;
- les comptes-rendus de voyages à l'étranger.

1.3. Territoire

Les frontières géographiques de la revue ne sont pas arrêtées, plusieurs niveaux pouvant être acceptés : local et départemental au sein de l'Occitanie, régional, national et international (comptes-rendus de voyages).

1.4. Éléments transmis à la rédaction

Les éléments transmis systématiquement par courriel à l'adresse redaction@sbocc.fr sont les suivants :

- l'article finalisé dans la mise en forme souhaitée, rédigé en utilisant la dernière maquette de *Carnets botaniques*, telle que mise à disposition sur le site de la SBOcc ; bibliographie parfaitement présentée selon les normes demandées ;
- l'ensemble des images de l'article dans leur mise en forme définitive (photos unitaires, planches, cartes, figures, tableaux, etc.) ;
- l'ensemble de la version anglaise des images de l'article dans leur mise en forme définitive (photos unitaires, planches, cartes, figures, etc.) pour la version anglaise du PDF si c'est le souhait des auteurs ;
- les légendes des photos regroupées dans un fichier Word distinct ;
- pour la première soumission d'un auteur et pour chaque auteur concerné :
 - son adresse postale complète ;
 - son adresse électronique ;
 - une description de lui en quelques lignes et sous forme rédactionnelle (non télégraphique) ;
 - une photo de son visage de bonne résolution et en format .jpg.

2. Consignes aux auteurs

2.1. Exclusivité

Les auteurs s'engagent à ne soumettre au comité de rédaction de *Carnets botaniques* que des projets d'articles originaux, n'ayant jamais été publiés par une autre revue.

Ils peuvent toutefois proposer à *Carnets botaniques* un projet d'article préalablement soumis à une autre revue, qui ne l'aurait pas accepté.

Enfin, dans l'hypothèse où les auteurs auraient déjà publié un ou plusieurs articles sur le même sujet, mais en proposeraient une version sensiblement modifiée à *Carnets botaniques*, ils devraient alors le préciser et fournir au comité de rédaction les textes des articles déjà publiés. Le comité de rédaction jugera alors si les modifications ou compléments apportés justifient une nouvelle publication.

2.2. Présentation et structure des articles

Le texte, rédigé en français (incluant les règles typographiques de notre langue ; cf. par exemple https://www.sciencespo.fr/ecole-doctorale/sites/sciencespo.fr.ecole-doctorale/files/CNRStypo.pdf, www.sbco.fr/bulletins-annuels/ 'Télécharger les consignes aux auteurs', https://s2hnh.org/wp-content/uploads/2019/07/Petit_m%C3%A9mento_de_typographie_fran%C3%A7aise-v6.pdf), sera présenté sous Word (extension .doc ou .docx), LibreOffice ou OpenOffice (extension .odt). La mise en forme sera minimale (pas de double colonnes, d'en-tête ou de pied de page par exemple). L'insertion des illustrations (figures et tableaux) à basse résolution permettra de connaître leur emplacement souhaité. Les figures doivent être informatives et

permettre au lecteur une meilleure compréhension du propos. Les légendes doivent permettre au lecteur de comprendre le sens de l'illustration sans référence au texte principal. Le format électronique de la revue n'impose pas de longueur maximale du texte, mais sa longueur devra être raisonnable.

L'écriture inclusive, ou langage épicène, n'est pas acceptée dans les textes publiés dans *Carnets botaniques*.

Le comité éditorial mettra à disposition des auteurs une maquette pour qu'ils aient une idée de la mise en page à adopter : marges, colonnes, interligne, police et taille du corps du texte et titres. Les articles auront la structuration et informations générales suivantes :

- **titre** : autant que possible, il sera court et informatif, renseignera sur le sujet de l'article, les taxons étudiés et l'emprise géographique ; il sera complété par le titre en anglais (*Title*) ;
- **auteurs** : pour chacun des auteurs, seront indiqués : nom et prénom en entier, titre et structure d'appartenance des auteurs s'il y a lieu (facultatif), adresse postale et/ou coordonnées électronique ;
- **résumés** : deux résumés seront présentés, l'un en français et l'autre (abstract) en anglais, chacun de 150 mots au maximum. Cette rubrique ne sera pas nécessaire pour les notes, contributions et autres informations botaniques ;
- **corps de l'article** : il commencera après les rubriques précédentes ;
- **bibliographie** : intercalée après le corps de l'article. Elle doit comporter toutes les références appelées dans le texte et seulement elles ;
- **légendes** des tableaux et des figures, à part de ces derniers ;
- **annexes** : rubrique facultative.

Il est demandé aux auteurs de bien finaliser leur manuscrit. Une fois mis en ligne, en cas d'erreur, il ne sera en effet pas possible de retirer l'article, de le corriger et de le remettre après correction, même si cette opération est techniquement très facile. Si la publication avait été imprimée, cette opération serait impossible ; d'un point de vue éditorial ou même déontologique, il n'est pas possible d'agir différemment avec les articles numériques. Si des erreurs sont avérées dans un article définitif, il revient à l'auteur de faire une correction dans un article postérieur dédié à un thème voisin ou d'écrire un nouvel article pour les corriger.

2.3. Référentiels taxonomiques

Il est obligatoire de citer les référentiels nomenclaturaux et les ouvrages utilisés pour la dénomination scientifique des espèces (noms latins). À défaut, l'auteur doit juste préciser qu'il utilise son propre référentiel et en donner les raisons (référentiel inexistant, trop vieux ou inadapté à son niveau de connaissance). L'appui sur de tels référentiels permet de ne pas citer les autorités, source assez fréquente d'erreurs. En revanche, l'usage des noms vernaculaires ou français est libre, sans majuscule initiale (ex : le hêtre, le chêne pubescent). À leur première mention dans l'article, ces noms devront être associés à leur nom scientifique.

2.4. Noms scientifiques

Les noms scientifiques des unités de rang supérieur au genre resteront en romain, ceux de rang égal ou inférieur au genre seront toujours en italique. Dans le cas d'un texte déjà en italiques (propos rapportés, résumés, titre, etc.), les noms scientifiques seront écrits en caractères droits (= romains).

Le ou les noms des auteurs des taxons et syntaxons cités dans le texte doivent être mentionnés lors de la première citation, sauf si, pour les taxons, un référentiel nomenclatural est précisé en début d'article. Utiliser les abréviations d'auteurs de Brummitt & Powell (suivies par exemple par l'IPNI ; www.ipni.org), en détachant le prénom du nom qui suit (ex. : O. Bolòs, non O.Bolòs).

Le nom de genre pourra être abrégé lorsqu'il est précédemment cité, et ce sans équivoque. En revanche les épithètes spécifiques et infraspécifiques ne seront pas abrégées.

Les rangs de sous-espèce, de variété ou de forme seront précédés de l'abréviation officielle, respectivement subsp., var. et f. écrits en romain (non italique). La dernière épithète seulement, et ce quel que soit son rang, sera suivie du nom de l'auteur en romain.

D'une manière générale, la mention de l'année et du lieu de parution partiel ou complet n'est pas recommandée. Toutefois leur emploi sera accepté en cas de besoin ou de nécessité (article de taxonomie par exemple).

2.5. Citations des références, de citations dans le corps du texte

- **Citations bibliographiques**

Les références bibliographiques seront annoncées entre parenthèses. Elles contiendront le nom du ou des auteurs suivi de la date de parution, par exemple :

- un seul auteur : (Aubouy, 1875), (Coste, 1902), ou Aubouy (1875), Coste (1902) ;
- deux auteurs : (Grenier & Godron, 1850) ou Grenier & Godron (1850) ;
- trois auteurs ou plus : (Braun-Blanquet *et al*., 1952) ou Braun-Blanquet *et al.* (1952).

Plusieurs références d'un même auteur seront présentées comme suit : Cabanès (1891, 1913a, 1913b, 1928).

Les références citées en un même point du texte seront présentées par ordre chronologique et séparées par des points virgules : (Loret, 1868 ; Biche, 1880 ; Rouy, 1903, 1913 ; Coste, 1908).

Les particules des noms seront présentées sans majuscule et maintenues devant le nom : (de Pouzolz, 1862) ou de Pouzolz (1862), (den Hartog & van Vierssen, 1982), (de Rey-Pailhade *et al.*, 1905).

Les documents électroniques validement publiés (avec auteur et date !) sur internet seront mentionnés comme de la bibliographie classique, en précisant l'adresse URL de téléchargement incluant le nom complet du fichier et la date de consultation effective du site.

- **Autres types de citations**

Les correspondances privées seront insérées dans le corps de l'article en mentionnant le prénom et le nom du correspondant, selon l'exemple suivant : (Jérôme Dubois, *comm. pers.*) ou Jérôme Dubois (*comm. pers.*).

Les données non publiées jusqu'alors seront présentées comme suit : (Guy Durand, inédit) ou Guy Durand (inédit).

Les références à des sites Internet sont déconseillées, sauf en cas d'information pertinente introuvable ailleurs. Les sites consultés feront l'objet d'un commentaire directement au sein du texte, en précisant l'adresse URL complète et la date de consultation effective.

2.6. Figures et tableaux

Les illustrations (figures, dessins, photos, cartes) et les tableaux seront numérotés en chiffres arabes dans l'ordre de leur apparition dans le texte. Tous seront appelés dans le texte comme suit : (figure 1) ou (figure 1, tableau 2).

Le titre sera positionné au-dessus pour les tableaux et en dessous pour les figures.

Chaque illustration sera accompagnée d'une courte légende et sera appelée dans le texte ; de même, les tableaux possèderont un titre court.

Les figures seront fournies au format PNG, JPG ou en TIFF, avec une résolution d'au moins 300 dpi et seront envoyées individuellement (voir aussi § 2.1). Les tableaux seront préparés sous Excel ou équivalent, sans leur titre, si possible dans des feuilles regroupées dans un fichier ; il est important de ne pas les présenter au format image afin de pouvoir éventuellement les retoucher lors des révisions.

2.7. Bibliographie

- **Généralités**

Les références bibliographiques se rapporteront à des articles de revues, des ouvrages (préciser dans ce cas la page ou le chapitre concerné), éventuellement des sites internet, etc. Ces références ne concerneront que les travaux publiés ou sous presse.

Toutes les références citées dans le texte et dans les légendes des figures et des tableaux et seulement celles-ci devront se retrouver dans la liste bibliographique qui sera établie.

Cette liste bibliographique sera rangée selon l'ordre alphabétique du premier auteur, puis par ordre chronologique de parution, et enfin par ordre alphabétique des titres des références.

Dans le cas des références avec plusieurs auteurs, le dernier auteur sera précédé de l'esperluette "&", et l'ordre chronologique primera aux dépens de l'ordre alphabétique du second auteur, par exemple : "Dupont J. & Martin P., 1991" sera cité avant "Dupont J. & Durand M., 2003".

Lorsque le nombre des auteurs est supérieur à trois, il sera possible de ne citer que les trois premiers auteurs. Les auteurs suivants seront remplacés par la mention "*et al.*" écrite en italique.

Lorsque le document ne comporte pas d'auteur, la référence bibliographique devra débuter par « Anonyme » suivi par l'année et le titre.

Concernant les noms à particule, ces dernières sont rejetées après le prénom ; par exemple « de Bolòs » sera classé à la lettre B et non pas à la lettre D sous la forme « Bolòs O. (de) ».

Dans le cas de plusieurs prénoms pour un auteur, les initiales seront séparées par des points. Ne pas oublier le trait d'union dans le cas de prénoms français doubles : Rameau J.-C. Pour les auteurs anglophones qui ont plusieurs prénoms, mettre toutes les initiales.

Pour la forme des termes latins, voir § 2.3.

Les noms des articles, des revues et des ouvrages seront donnés in extenso ; exemple pour une revue : « *Bulletin de la Société botanique du Centre-Ouest* » et non « *Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest* ».

- **Les articles**

Syntaxe : Nom de l'auteur et initiale du ou des prénoms, année de publication. Titre complet de l'article. *Nom complet de la revue* [en italique], volume (numéro du fascicule si besoin entre parenthèses et en romain) : première-dernière pages de l'article suivies d'un point final

Exemple 1 : Reynier A., 1908. Le groupe linnéen *Bupleurum odontites* dans les Bouches-du-Rhône. *Bulletin de la Société botanique de France* 55 : 7-12.

Exemple 2 : Josserand M. & Pouchet A., 1931. Note sur une Agaricacée tchécoslovaque récoltée dans la région lyonnaise, *Collybia rhizophora* Velen. *Bulletin bi-mensuel de la Société linnéenne de Lyon* 10 (7) : 51-54.

- **Les livres**

Syntaxe : Nom de l'auteur et initiale du ou des prénoms, année de publication. *Titre complet de l'ouvrage dans sa version d'origine* [en italique]. Éditeur de l'ouvrage, ville de publication, nombre total de pages suivi de "p."

Exemple 1 : Jermy A.C., Simpson D.A., Foley M.J.Y. & Porter M.S., 2008. *Sedges of the British Isles*, 3rd edition. Botanical Society of the British Isles, Handbook 1, London, 554 p.

Exemple 2 : Corillion R., 1982. *Flore et végétation de la vallée de la Loire (cours occidental : de l'Orléanais à l'estuaire)*, 1 - Texte. Ed. Jouve, Paris, 737 p.

- **Les articles ou chapitres d'un livre**

Syntaxe : Nom du/des auteur/s avec initiale du ou des prénoms, année de publication. Titre complet de l'article. *In* : initiale du ou des prénom(s) et nom(s) du/des éditeur(s) scientifiques, suivi(s) de la mention « ed. » ou « eds » selon le nombre d'éditeurs scientifiques, *Titre complet du livre* [en italique], nom de la série de la collection, nom de l'éditeur commercial, ville de publication, numéro du volume : première-dernière pages de l'article ou du chapitre concerné avant le point final.

Exemple 1 : Scappaticci G., Demanges M. & Gerbaud O., 2005. Genre *Ophrys*. *In* M. Bournérias & D. Prat (eds.), *Les Orchidées de France, Belgique et Luxembourg*, collection Parthénope, Biotope, Mèze : 310-399.

Exemple 2 : Rambal S., 2001. Hierarchy and productivity of Mediterranean-type ecosystems. *In* H.A. Mooney, B. Saugier & J. Roy (eds.), *Terrestrial global productivity*, Academic Press, San Diego (USA) : 315-344.

- **Les mémoires de diplôme ou d'étude**

Syntaxe : Nom de l'auteur avec initiale du ou des prénoms, année de publication. *Titre complet du mémoire* [en italique]. Type de mémoire, nom complet de la ou des structures où l'étude a été réalisée, ville d'édition, c'est-à-dire lieu où se trouve la ou les structures, nombre total de pages suivi de « p. ».

Exemple 1 : Puech S., 1967. *Contribution à l'étude de la flore et de la végétation des Cévennes méridionales*. Thèse de spécialité de l'Université de Montpellier, 162 p.

Exemple 2 : Vilks A., 1974. *Contribution à l'étude géographique du département de la Haute-Vienne*. Thèse 3^{e} cycle de l'Université Paul-Sabatier, Toulouse, 127 p.

- **Les rapports d'études**

Syntaxe : Nom de l'auteur avec initiale du ou des prénoms, année de publication. *Titre complet de l'étude* [en italiques]. Éditeur, ville d'édition où se trouvent les structures, nombre total de page suivi de « p. »

Exemple : Boissier J.-M., 2005. *Guide d'interprétation des habitats naturels du massif des Bauges*. Conservatoire botanique national alpin, Gap, 140 p.

- **Les communications orales ou affichées**

Syntaxe : Nom de l'auteur avec initiale du ou des prénoms, année de publication. Titre complet de la communication. Nom complet du séminaire, ville (pays), date exacte de début-fin, nature de la communication, c'est-à-dire conférence ou poster, suivi du point final

Exemple 1 : Véla E., Benhouhou S., de Belair G. & Hassisene M., 2007. « Kabylies – Numidie - Kroumirie », un point-chaud de biodiversité méditerranéenne méconnu. 1er séminaire international Biodiversité, environnement et santé, El Tarf (Algérie), 12-14 novembre 2007, conférence.

Exemple 2 : Rebbas K., Véla E., Djellouli Y. & Alatou D., 2007. Inventaire des orchidées sur un transect parc national de Gouraya - région de Chemini (Bejaia, Algérie). 1er séminaire international Biodiversité, environnement et santé. El Tarf (Algérie), 12-14 novembre 2007, poster.

- **Les références Internet**

Les sites Internet ou les articles y figurant, éventuellement cités, seront indiqués en fin de bibliographie.

Syntaxe : Nom de l'auteur avec initiale du ou des prénoms, année de mise à jour. Titre complet de la page d'accueil [date de consultation]. Adresse URL complète.

Exemple : Kerguélen M., 1999. Index synonymique de la flore de France [23/01/2020]. https://www2.dijon.inrae.fr/flore-france/.

- **Identifiants DOI des références bibliographiques**

La mention des identifiants DOI (Digital Object Identifier) est obligatoire pour toutes les références bibliographiques qui en possèdent un.

Les auteurs sont tenus de rechercher systématiquement l'existence d'un DOI pour chacune des publications citées et d'en vérifier l'exactitude. Lorsqu'il existe, le DOI doit impérativement figurer à la fin de la référence bibliographique, sous la forme d'un lien permanent complet : https://doi.org/xxxxx.

L'absence de DOI n'est admise que pour les publications auxquelles aucun identifiant de ce type n'a été attribué.

Tout manuscrit dont la bibliographie comporte des DOI existants mais non renseignés sera retourné aux auteurs pour mise en conformité avant sa publication.

3. Version anglaise des articles de *Carnets botaniques*

La Société botanique d'Occitanie propose à ses auteurs la possibilité de disposer d'une version anglaise de leur article, dont le PDF est apposé à côté de la version française. Elle ne concerne pas la version html.

Cette traduction sera alors réalisée par un agent d'intelligence artificielle, qui proposera une traduction scientifique aussi pertinente que possible. Elle ne sera pas soumise à la validation des auteurs.

Les auteurs souhaitant bénéficier de ce service devront impérativement fournir à la rédaction (cf. article 1.4) les versions anglaises de toutes les images au sein desquelles il y aura du texte en français (photos, cartes, planches, figures, tableaux, etc.).

4. Recours à l'intelligence artificielle

Les auteurs doivent signaler toute utilisation d'outils assistés par l'intelligence artificielle (IA) au cours du processus de recherche ou de la préparation du manuscrit (génération ou révision des textes, analyse de données, génération d'images). Les auteurs doivent indiquer clairement quels outils ont été utilisés. Les outils d'IA ne doivent pas figurer parmi les auteurs, et ces derniers restent entièrement responsables de l'exactitude, de l'originalité et de l'intégrité de l'ensemble du contenu du manuscrit.

5. Licences

La Société botanique d'Occitanie a choisi de mettre l'intégralité des articles de *Carnets botaniques* sous licence Creative Commons. Le choix retenu pour les articles est celui de la licence CC-BY-NC-SA et, pour les images, la licence CC-BY-NC-ND.